



COMMISSION DE  
L'ADMINISTRATION  
PUBLIQUE

Auditions des sous-ministres  
et des dirigeants d'organismes  
publics sur leur gestion  
administrative

Observations, conclusions  
et recommandations

Rapport sur l'imputabilité –  
Printemps 2025



ASSEMBLÉE NATIONALE  
DU QUÉBEC

## Les collaborateurs de la Commission de l'administration publique

### SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION

Félix Fortin-Lauzier  
Roxanne Guévin  
Marie-Claude Paquette  
Enora Terrien

Pierre Bourget  
Carlos Uriel Osorio León

### SERVICE DE LA RECHERCHE

François Gagnon  
Catherine Lanouette  
Danielle Simard

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission de l'administration publique, veuillez communiquer avec la secrétaire de la Commission, M<sup>me</sup> Roxanne Guévin

Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722  
Sans frais : 1 866 337-8837

Courrier électronique : [cap@assnat.qc.ca](mailto:cap@assnat.qc.ca)

Ce document est mis en ligne dans la section « *Travaux parlementaires* » du site Internet de l'Assemblée nationale : <https://www.assnat.qc.ca>

Dépôt légal – mai 2025  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISBN : Imprimé : 978-2-555-01349-0  
PDF : 978-2-555-01350-6

# TABLE DES MATIÈRES

MOT DU COMITÉ DIRECTEUR.....	1
CHAPITRE 1.....	3
Audition du ministère de la Santé et des Services sociaux, du CISSS de la Montérégie-Centre et des CIUSSS de l'Estrie-CHUS et de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal sur le chapitre 2 du rapport de mai 2023 du Vérificateur général intitulé « Octroi de contrats de gré à gré : en vertu du décret d'urgence sanitaire, ou pour obtenir des places d'hébergement et de la main-d'œuvre indépendante. » .....	3
Rapport du Vérificateur général : faits saillants.....	4
Exposé du Ministère, du CISSS et des CIUSSS .....	5
Échanges entre la Commission et les entités entendues.....	7
Conclusions, observations et recommandations .....	8
ANNEXE I - LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION.....	10

## MOT DU COMITÉ DIRECTEUR

Nous sommes ravis de vous présenter le Rapport sur l'imputabilité du printemps 2025, qui porte sur les travaux récents de la Commission.

En mai dernier, la Commission a tenu une audition. Nous avons entendu le ministère de la Santé et des Services sociaux, le CISSS de la Montérégie-Centre et les CIUSSS de l'Estrie-CHUS et de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal au sujet de l'octroi de contrats de gré à gré. Les faits saillants de cette audition, de même que les observations, les conclusions et les recommandations de la Commission sont présentés au chapitre 1.

En février dernier, les membres de la Commission ont accueilli avec stupéfaction le chapitre 2 du rapport du Vérificateur général du Québec (VGQ) sur le projet CASA/SAAQclic. Nous avons été particulièrement troublés par le quatrième constat du rapport qui porte sur la reddition de comptes de la Société de l'assurance automobile du Québec. Le Vérificateur général souligne que des informations incomplètes ont été transmises à des entités, dont la Commission, notamment en ce qui a trait aux dépassements de coûts et à la progression du projet.

Depuis le dépôt du rapport, plusieurs enquêtes ont été ouvertes, dont une commission d'enquête publique, des examens de l'Autorité des marchés publics et de l'Unité permanente anticorruption ainsi qu'une enquête du ministère des Transports et de la Mobilité durable. Une question de privilège a aussi été soulevée à l'Assemblée nationale en lien avec les révélations contenues dans le rapport du VGQ. Nous suivons avec intérêt les travaux menés par les entités impliqués et demeurerons attentifs aux conclusions des enquêtes. Notre souhait est de comprendre comment des informations inexactes ont pu nous être transmises afin d'éviter ces manquements à la reddition de comptes. Un contrôle parlementaire efficace ne peut se faire que sur la base d'une information complète, exacte et fournie avec diligence.

Les constats du rapport du VGQ sont un rappel de l'importance de la mission de la Commission de l'administration publique et de l'un de ses mandats, soit l'examen des rapports annuels de gestion des ministères et des organismes. Déjà lors d'une de ces séances de travail, en 2019, la Commission avait demandé à recevoir un état d'avancement annuel du projet CASA.

Nous souhaitons saisir cette occasion pour sensibiliser nos leaders parlementaires respectifs à la nécessité de trouver plus de plages horaires dédiées à nos travaux. Durant la dernière période de travaux, nous n'avons pu nous réunir en séance de travail pour procéder à l'examen de rapports annuels. La Commission se voit dans l'obligation de repousser une fois de plus la fin du quatrième cycle d'examen des rapports annuels de gestion qui avait débuté en juin 2019. Rappelons qu'en vertu de l'article 29 de la Loi sur l'administration publique, la Commission entend au moins une fois tous les quatre ans les sous-ministres et dirigeants d'organismes afin de discuter de leur gestion administrative. Avec le rythme de travail actuel de la Commission, l'examen de la gestion



administrative de certains organismes remonte désormais à six ans. Un contrôle parlementaire efficace exige aussi que les parlementaires aient le temps de se consacrer à un examen minutieux et régulier de l'information soumise.

Pour terminer, nous souhaitons saluer le travail de Mme Guylaine Leclerc, dont le mandat de vérificatrice générale a pris fin le 15 mars dernier. La Commission a particulièrement apprécié la rigueur, l'humanité et l'empathie de Mme Leclerc, qui a brillamment servi la cause d'une saine gestion publique. Nous saluons aussi M. Alain Fortin, qui assume l'intérim du poste de Vérificateur général depuis ce temps.

Nous remercions aussi Mme Janique Lambert, Commissaire au développement durable et M. Marc-André Dowd, Protecteur du citoyen, deux interlocuteurs privilégiés de la Commission, ainsi que le personnel de l'Assemblée et des personnes désignées qui collaborent à notre mission.

La présidente,

Marwah Rizqy

Le vice-président,

Vincent Caron

Le vice-président,

Vincent Marissal

## CHAPITRE 1

Audition du ministère de la Santé et des Services sociaux, du CISSS de la Montérégie-Centre et des CIUSSS de l'Estrie-CHUS et de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal sur le chapitre 2 du rapport de mai 2023 du Vérificateur général intitulé « Octroi de contrats de gré à gré : en vertu du décret d'urgence sanitaire, ou pour obtenir des places d'hébergement et de la main-d'œuvre indépendante. »

Le 26 mai, la Commission de l'administration publique a entendu le ministère de la Santé et des Services sociaux, le CISSS de la Montérégie-Centre et les CIUSSS de l'Estrie-CHUS et de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal en suivi du rapport du Vérificateur général du Québec (VGQ) intitulé « Octroi de contrats de gré à gré : en vertu du décret d'urgence sanitaire, ou pour obtenir des places d'hébergement et de la main-d'œuvre indépendante<sup>1</sup>. »

En raison du transfert de certaines responsabilités du Ministère vers Santé Québec, la société d'État a accompagné les entités entendues lors de l'audition. Cette entité n'existait pas encore au cours de l'audit du Vérificateur général.

Membres présents		Membres remplaçants	
M.	Caron (Portneuf), vice-président	M.	Lemay (Masson)
M <sup>me</sup>	Haytayan (Laval-des-Rapides)	M <sup>me</sup>	Maccarone (Westmount-Saint-Louis)
M <sup>me</sup>	Lachance (Bellechasse)		
M.	Marissal (Rosemont), vice-président		
M.	Thouin (Rousseau)		

Témoins - Vérificateur général du Québec	
M.	Alain Fortin, vérificateur général p. i
M.	Martin St-Louis, vérificateur général adjoint p. i

<sup>1</sup> « [Octroi de contrats de gré à gré : en vertu du décret d'urgence sanitaire, ou pour obtenir des places d'hébergement et de la main-d'œuvre indépendante](#) », Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2022-2023, mai 2023, c. 2, 45 p.



### Témoins - Ministère de la Santé et des Services sociaux

M. Daniel Paré, sous-ministre

M<sup>me</sup> Geneviève Landry, sous-ministre adjointe aux aînés et aux proches aidants et secrétaire aux Aînés

M<sup>me</sup> Caroline de Pokomandy-Morin, sous-ministre adjointe aux services sociaux, santé mentale et réadaptation et aux ressources humaines

M. Vincent Lehouillier, vice-président talent, culture et engagement, Santé Québec

M<sup>me</sup> Robin-Marie Coleman, vice-présidente adjointe à la coordination de l'accès et des trajectoires de soins, Santé Québec

### Témoins - CISSS de la Montérégie-Centre

M. Richard Deschamps, président-directeur général

M<sup>me</sup> Marie-Claude Boutin, directrice des affaires corporatives et partenariats

### Témoins - CIUSSS de l'Estrie-CHUS

D<sup>r</sup> Stéphane Tremblay, président-directeur général

### Témoins - CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal

M<sup>me</sup> Naja Hachimi-Idrissi, présidente-directrice générale adjointe

M<sup>me</sup> Daniela Candido, directrice logistique

M. Amine Saadi, directeur des services de santé mentale et des dépendances

## Rapport du Vérificateur général : faits saillants

L'audit du Vérificateur général portait sur l'octroi de contrat de gré à gré dans le réseau de la santé et des services sociaux. Il s'agit du mode de sollicitation le plus utilisé dans le réseau.

Le premier constat du rapport concerne la période d'urgence sanitaire due à la pandémie de COVID-19. Entre le 13 mars 2020 et le 23 mars 2022, la promulgation d'un décret d'urgence sanitaire a conféré aux établissements du réseau de la santé et des services sociaux plus de latitude dans l'octroi de contrats de gré à gré. À la suite de l'examen de 29 contrats, le Vérificateur général

n'a pas observé de problème de contrats abusivement octroyés de gré à gré : tous avaient un lien avec l'urgence sanitaire. Cependant, le rapport soulève un enjeu de dépendance potentielle de fournisseurs. C'est le cas pour la plateforme de prise de rendez-vous en ligne utilisée par le Ministère. Dans ce cas précis, 80 contrats d'une valeur totale de 17,3 M\$ ont été octroyés, notamment pour élargir les services couverts par la plateforme. Afin d'adapter la plateforme à son besoin, le Ministère a consenti à un investissement de 1,3 M\$ en améliorations. En plus du risque de dépendance, cet investissement pourrait favoriser le fournisseur dans le cas d'un appel d'offres.

Le deuxième constat concerne le recours à la main-d'œuvre indépendante embauchée pour les soins infirmiers et les soins d'assistance. Le Vérificateur général note une hausse du recours à cette main-d'œuvre au cours de la période étudiée. De plus, les tarifs déboursés ont augmenté de façon importante après la fin de la limitation des tarifs par arrêté ministériel le 31 décembre 2022. Cependant, un changement législatif majeur est survenu entre l'audit et le dépôt du rapport du Vérificateur général : une interdiction progressive, par région, du recours à la main-d'œuvre indépendante.

Le troisième et dernier constat indique que les contrats pour l'acquisition de places d'hébergement étaient peu octroyés par appel d'offres public. Environ la moitié des contrats de gré à gré octroyés concernaient ce genre de ressources intermédiaires, c'est-à-dire des milieux résidentiels adaptés aux personnes en perte d'autonomie. Plus encore, les appels d'offres portaient rarement fruit. Faire un appel d'offres prend beaucoup de temps aux organismes. Or, les données du Vérificateur général permettent d'observer qu'un grand nombre d'appels d'offres n'avait reçu aucune soumission conforme. Il s'agit d'une perte d'efficacité des établissements.

En annexe, le Vérificateur général mentionne trois enjeux. D'abord, l'information contractuelle remise aux instances de gouvernance est très volumineuse, ce qui peut rendre plus difficile la vigilance effectuée. De plus, l'évaluation du rendement des contrats en matière de technologie de l'information n'est pas toujours effectuée avec diligence. Finalement, le Vérificateur profite du rapport pour réitérer plusieurs enjeux persistants de fiabilité de l'information publiée au système d'appels d'offres du gouvernement (SEAO).

Le Vérificateur général formule quatre recommandations adressées au ministère de la Santé et des Services sociaux et une recommandation adressée aux trois établissements audités. Il poursuit présentement son analyse du suivi des recommandations.

## Exposé du Ministère, du CISSS et des CIUSSS

Le sous-ministre du ministère de la Santé et des Services sociaux a commencé son intervention en mettant en contexte les mesures prises par son Ministère, qui s'inscrivent dans un plan d'action



élaboré en suivi des recommandations du VGQ. Ce plan, dont une partie des actions relève de Santé Québec, est en bonne voie d'être réalisé.

En ce qui concerne le risque de dépendance à la plateforme de prise de rendez-vous, le sous-ministre évoque la création de deux mandats d'analyse et la mise sur pied d'un comité avisé. Ce travail a démontré la nécessité d'un appel d'offres public. En préparation pour celui-ci, et afin de permettre la continuité des services, le contrat a été prolongé jusqu'en 2027.

En ce qui concerne le recours à la main-d'œuvre indépendante, le sous-ministre rappelle les orientations du Plan santé de 2022 qui prévoit la fin du recours aux agences et la mesure législative prise en octobre 2023. Le Ministère considère que les effets positifs de ces changements se font déjà sentir sur l'embauche et les économies.

Au sujet des lieux d'hébergement, le sous-ministre rapporte que les analyses des besoins et des ressources par région sont en cours. Il rappelle les annonces gouvernementales récentes en matière de développement de places, de soutien à domicile et de conventionnement d'établissements.

Le rapport du VGQ formulait une recommandation conjointe aux trois établissements de santé audités : améliorer l'information fournie aux soumissionnaires potentiels afin qu'ils proposent des soumissions conformes pour des places d'hébergement.

Le président-directeur général du CISSS de la Montérégie-Centre a présenté plusieurs mesures de son établissement pour améliorer les résultats des appels d'offres dont la tenue systématique de séances d'information, après la publication des appels d'offres, et la bonification des informations disponibles en ligne. Jusqu'à présent, le président-directeur général rapporte que les progrès sont encourageants.

La présidente-directrice générale adjointe du CIUSSS de l'Ouest-de-l'île-de-Montréal a pour sa part rappelé le contexte dans lequel les constats du Vérificateur général ont été posés. Au cours de la pandémie, le CIUSSS avait comme défi principal le manque de ressources (notamment de lits et de main-d'œuvre) pour répondre aux besoins en centres hospitaliers et en CHSLD. La PDG adjointe a noté que les impératifs budgétaires ont pu avoir comme effet de ne pas permettre d'octroi de contrat à long terme.

Le président-directeur général du CIUSSS de l'Estrie-CHUS a quant à lui présenté des éléments du plan d'action de son établissement afin d'améliorer le processus d'appel d'offres, notamment la création d'une page Web de référence et d'outils spécifiques (aide-mémoire, lettre type), la tenue de rencontres d'information, l'envoi d'invitations à soumissionner et la tenue d'un registre des non-conformités. Selon le président-directeur général, ces actions ont mené à des retombées

positives. Le CIUSSS a observé qu'un peu moins d'appels d'offres ont été enclenchés, mais beaucoup moins d'appels d'offres sont annulés par manque de soumission conforme.

Bien que le sujet n'ait pas fait l'objet d'une recommandation qui leur était adressée, les établissements ont mentionné leur progrès en abandon de la main-d'œuvre indépendante : le CIUSSS de l'Estrie-CHUS s'est doté d'un objectif d'un mois plus tôt que la date dictée. Depuis le printemps 2025, le CIUSSS de la Montérégie-Centre et le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal se sont conformés aux dispositions de la Loi limitant le recours aux services d'une agence de placement de personnel et à de la main-d'œuvre indépendante dans le secteur de la santé et des services sociaux.

## Échanges entre la Commission et les entités entendues

Les parlementaires ont questionné le ministère de la Santé et des Services sociaux, le CIUSSS de la Montérégie-Centre et les CIUSSS de l'Estrie-CHUS et de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal sur le cas de la plateforme de rendez-vous cité dans le rapport du Vérificateur général, sur la fin du recours à la main-d'œuvre indépendante et sur les besoins et le développement des places d'hébergement.

### Plateforme de prise de rendez-vous

Les membres de la Commission ont interrogé le Ministère sur l'évolution du contrat avec le fournisseur de la plateforme de prise de rendez-vous. Le sous-ministre a résumé les analyses effectuées par le Ministère pour évaluer l'évolution future de la plateforme. Il a aussi présenté les mandats des firmes indépendantes. Ces dernières ont conclu qu'à la suite des multiples contrats octroyés de gré à gré, la plateforme devrait faire l'objet d'un appel d'offres. Des travaux ont été menés afin d'intégrer ce processus au Dossier de santé numérique. Ainsi, les contrats avec le fournisseur actuel sont prolongés jusqu'en 2027 pour permettre la continuité du service.

### Fin de recours à la main-d'œuvre indépendante

Les membres ont questionné le Ministère et Santé Québec sur les progrès du réseau relatifs à la fin du recours à la main-d'œuvre indépendante. Les parlementaires se sont questionnés sur les exemptions accordées par rapport au délai d'application. Là-dessus les entités entendues présentent les démarches méthodologiques pour établir la donnée de 5000 personnes revenues dans le réseau et les économies de 633 millions de dollars en rémunération, tant pour le personnel infirmier que pour les préposés aux bénéficiaires et les aides à domicile. Les députés se sont aussi intéressés aux mesures qui ont été prises et aux défis rencontrés quant à la réorganisation des services avec cette contrainte et les autres paramètres budgétaires.



## **Besoins et développement des places d'hébergement**

Les parlementaires ont aussi interrogé les représentantes et les représentants des établissements sur les mesures prises pour améliorer l'information aux soumissionnaires potentiels, conformément à la recommandation que le Vérificateur général leur adresse. Ils constatent que les approches varient d'un établissement à l'autre, allant de la publication de pages Web publiques à des communications ciblées aux soumissionnaires potentiels. Le choix de l'information fournie s'appuie sur des observations de non-conformités administratives récurrentes, comme des enveloppes mal scellées, des lettres de garanties erronées ou des signatures manquantes. En gardant en tête que l'objectif ne peut pas être d'octroyer 100 % des contrats par appel d'offres ni d'éliminer entièrement le risque de non-conformité, les établissements rapportent avoir décelé beaucoup moins de motifs administratifs de non-conformités depuis que les mesures d'information sont en place.

En abordant le sujet d'une façon plus large, les parlementaires ont questionné le Ministère et Santé Québec sur le nombre actuel de places d'hébergement et sur les prévisions des besoins futurs. Les représentants du Ministère évoquent les analyses évolutives basées sur la démographie et qui prennent en considération l'offre d'autres services d'hébergement et l'offre de soutien à domicile. Santé Québec déclare avoir comme priorité de maintenir les acquis en offre de services de soin et de garder l'usager au cœur de ses préoccupations.

Au-delà de l'offre actuelle, le développement du réseau d'hébergement préoccupe les parlementaires. Le ministère de la Santé et des Services sociaux décrit les grands axes de son plan d'action en hébergement en soulignant qu'on perçoit un changement marqué des façons de faire sur le terrain. Il présente rapidement les prochaines phases de développement du réseau après l'ouverture des 46 maisons des aînés, c'est-à-dire la rénovation des CHSLD et la construction de milliers de nouvelles places.

## **Conclusions, observations et recommandations**

Les membres sont rassurés par l'analyse effectuée par le ministère de la Santé et des Services sociaux, qui a conclu à la nécessité d'un appel d'offres à venir pour la plateforme de prise de rendez-vous. Ils prennent acte de l'orientation du Ministère d'intégrer cette plateforme au projet de Dossier santé numérique et suivront ce développement avec intérêt.

Les parlementaires constatent avec satisfaction le progrès effectué par les établissements pour éliminer leur recours à la main-d'œuvre indépendante. Même si cela ne faisait pas partie des recommandations qui leur étaient adressées par le Vérificateur général, les établissements entendus ont fourni aux parlementaires des données sur l'avancement de leur objectif particulier.

La Commission observe que les mesures mises en place par les établissements entendus en matière de campagnes de sensibilisation et d'information auprès des soumissionnaires portent fruit. Elle note à la fois une augmentation du recours aux appels d'offres et un accroissement de la conformité des soumissions reçues dans leur cadre.

Pour conclure, dans le contexte de redistribution des responsabilités entre le Ministère, Santé Québec et les établissements du réseau, la Commission rappelle l'importance de la concertation entre les différents acteurs pour partager les bonnes pratiques et assurer la cohérence de leurs actions. À cet effet, ils reprennent les mots du Vérificateur général, qui recommande au Ministère de « faire les démarches nécessaires, de concert avec les établissements, afin d'évaluer la pertinence des exigences contractuelles, dans un souci d'efficacité et de respect des lois ».

La Commission recommande donc :

**1.1 Que le ministère de la Santé et des Services sociaux** transmette à la Commission de l'administration publique, d'ici le 12 septembre 2025 une copie de trois documents répondant aux constats du Vérificateur général :

- a) rapport d'analyse des coûts et avantages du recours à la plateforme de rendez-vous;
- b) portrait du requis d'hébergement par région administrative, considérant le vieillissement de population pour les 10 prochaines années;
- c) analyse prospective et de modélisation pour le recours à l'hébergement de longue durée.



## ANNEXE I - LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

**CHAPITRE I – AUDITION DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, DU CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-CENTRE ET DES CIUSSS DE L'ESTRIE-CHUS ET DE L'OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL SUR LE CHAPITRE 2 DU RAPPORT DE MAI 2023 DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL INTITULÉ « OCTROI DE CONTRATS DE GRÉ À GRÉ : EN VERTU DU DÉCRET D'URGENCE SANITAIRE, OU POUR OBTENIR DES PLACES D'HÉBERGEMENT ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE INDÉPENDANTE. »**

**1.1 Que le ministère de la Santé et des Services sociaux** transmette à la Commission de l'administration publique, d'ici le 12 septembre 2025 une copie de trois documents répondant aux constats du Vérificateur général :

- a) rapport d'analyse des coûts et avantages du recours à la plateforme de rendez-vous;
- b) portrait du requis d'hébergement par région administrative, considérant le vieillissement de population pour les 10 prochaines années;
- c) analyse prospective et de modélisation pour le recours à l'hébergement de longue durée.



**Notre  
maison  
citoyenne**

[assnat.qc.ca](http://assnat.qc.ca)